



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Horizon

Votre bulletin d'information municipal

Juin 2009 – Vol. 4 – n° 2

MONT-SAINT-HILAIRE

Ville de nature, d'art et de patrimoine



**Vibrez au rythme des
festivités estivales de
Mont-Saint-Hilaire !**



*Première phase de
rénovation de l'hôtel de ville*



Info-travaux



*Collectes des
matières résiduelles*

- Mot du maire
P. 2
- Actualités
municipales P. 3-4
- Infrastructures
P. 5
- Loisirs
P. 6-12
- Aménagement du
territoire P. 13
- Environnement
P. 14-18
- Sécurité incendie
p. 19
- En bref
P. 20

Mot du maire



400^E ANNIVERSAIRE DU PASSAGE DE CHAMPLAIN SUR LA RIVIÈRE RICHELIEU

Dans notre calendrier municipal 2009, vous avez comme moi renoué avec l'histoire de Champlain, vous rappelant qu'il n'y eut pas que l'année 1608 de marquante pour ce découvreur célèbre.

Au cours de l'année 2009, et particulièrement à compter de juin, nous serons invités à participer à des événements de loisirs culturels au cours desquels nous pourrions approfondir nos connaissances sur notre patrimoine qu'il soit historique ou naturel. Ces événements sont décrits dans le magazine culturel « À flanc de culture » récemment distribué par la poste et disponible sur le site Internet www.villemsh.ca. Il est précieux que nos enfants puissent faire des découvertes qui demeureront inscrites dans leur mémoire.

La Société d'histoire Belœil-Mont-Saint-Hilaire termine actuellement un livre d'une centaine de pages d'une grande qualité sur la remontée de la rivière Richelieu par Champlain. Le lancement aura lieu bientôt. C'est un très beau cadeau à offrir à des visiteurs, parents ou amis.

Je remercie les organismes de notre communauté, ces foyers de créativité, qui viendront nous enrichir au cours de cette année 2009.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2009

Le 1^{er} novembre prochain, prenez part à la démocratie !

Comme vous le savez sans doute, les élections municipales se dérouleront le 1^{er} novembre prochain dans toutes les villes et municipalités du Québec. Il s'agit là d'une occasion d'exercer son droit de vote en tant que citoyen sur l'avenir de votre ville. Un geste essentiel qui souligne l'importance de la démocratie.

Pour donner vie à cette démocratie, j'invite les citoyens, particulièrement les jeunes de tous âges, à s'impliquer et à prendre leur place dans la sphère municipale, que ce soit par une implication à titre de maire ou de conseiller municipal. Informez-vous, exprimez-vous et concrétisez vos paroles en action !

La participation citoyenne est la clef du succès de toute élection et, par conséquent, de la démocratie !

Michel Gilbert, Maire

Vers l'atteinte de notre objectif !

Campagne Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER d'Hydro-Québec

*Après trois mois de campagne, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a amassé un montant total de près de **16 000 \$** sur un objectif de **30 000 \$** pour la réfection des terrains de soccer et multisports situés sur un terrain adjacent à l'école secondaire Ozias-Leduc.*

Rappelons que dans le cadre de cette campagne de promotion du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER, Hydro-Québec verse un montant pour notre projet : 35 \$ pour un rapport de recommandations émis en ligne et 30 \$ pour celui envoyé par la poste.

Ce premier résultat est encourageant et nous remercions tous les citoyens qui ont pris le temps de remplir leur questionnaire. Cependant, pour atteindre notre objectif, chacun doit y mettre du sien et redoubler d'ardeur dès maintenant !

Vous n'avez pas encore rempli le questionnaire du Diagnostic résidentiel ? N'attendez plus ! Vous pourriez faire des économies d'énergie en plus de contribuer au projet collectif !

Vous l'avez déjà rempli ? Bravo ! Mais pourquoi convaincre un voisin, un parent ou un ami d'en faire autant ? Pour eux, pour l'environnement et pour notre projet.

LE DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL, ÇA RAPPORTE À TOUS.



Appel à tous

L'accessibilité universelle des personnes handicapées : l'affaire de tous !

En décembre dernier, la Ville adoptait un Plan d'action à l'égard des personnes handicapées dans le but de mettre en place, au cours de l'année 2009, des actions concrètes afin de favoriser l'intégration sociale de ces personnes aux prises avec une incapacité significative.

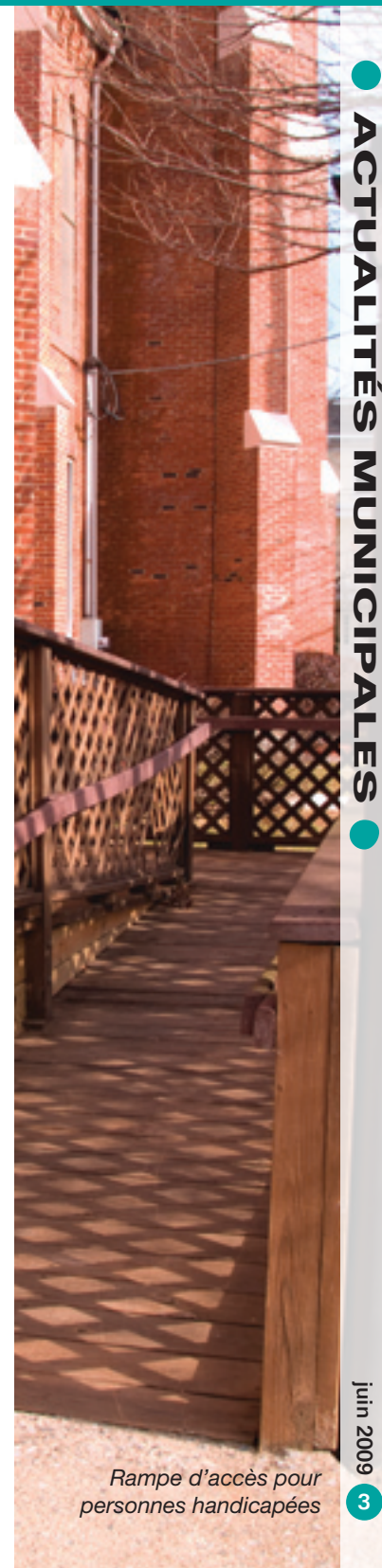
À cette étape-ci de ce plan d'intervention, votre implication est essentielle !

Vous êtes propriétaire d'édifices publics, de logements et de résidences privées adaptées ou une personne handicapée vulnérable du point de vue de la sécurité résidentielle ?

Faites-nous-en part et contribuez volontairement à l'un de ces registres :

- Répertoire d'édifices publics accessibles par les personnes handicapées ;
- Registre public des logements et résidences privées adaptées ;
- Banque de données de la clientèle vulnérable du point de vue de la sécurité résidentielle.

Pour s'inscrire à l'un de ces registres, communiquez avec le Service de l'aménagement du territoire au 450 467-2854, poste 2241.



Rampe d'accès pour personnes handicapées

Première phase de rénovation de l'hôtel de ville

Programme d'investissement dans les bâtiments municipaux

Depuis sa construction il y a plus de 40 ans, l'hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire, qui regroupe la plupart des services municipaux et un certain nombre de salles communautaires, n'a jamais fait l'objet d'investissement majeur.

En 2006, la rénovation et l'agrandissement du Centre aquatique fut le point de départ d'un programme d'investissement visant à rénover et mettre à niveau l'hôtel de ville. Bien que la ville soit en croissance constante depuis plusieurs années, le « centre civique » pourra répondre aux besoins futures en terme de bureaux administratifs et ce, sans procéder à des agrandissements du bâtiment principal.

L'ouverture en 2007 du nouveau bâtiment communautaire, sis au 99 rue du Centre-Civique, a permis d'augmenter significativement l'offre de locaux communautaires à la population en plus de permettre la récupération de quelques locaux dédiés à des fins communautaires, pour ainsi permettre le déploiement des services municipaux.

La première phase de rénovation et de réaménagement majeur de l'hôtel de ville (1,5 M \$) devrait débuter en 2009 dans le but de remplacer des systèmes mécaniques centraux, aménager une salle d'archives au sous-sol et régler diverses vétustés et de sécurité du bâtiment touchant notamment les cages d'escaliers et les issus.

Au total, plus de 3 M \$ devraient être investis au cours des trois prochaines années pour l'amélioration de la performance énergétique, la fenestration, l'isolation et le réaménagement des espaces.

Considérant la superficie de plancher à rénover (approximativement 60 000 p.c.) et l'âge du bâtiment, les sommes à investir pour mettre à niveau le principal immeuble public au cours des prochaines années sont de loin inférieures à ce que pourrait représenter la construction de nouveaux locaux nécessaires à l'offre de services municipaux.

En début d'année 2009, le Conseil municipal a, par l'imposition de réserves foncières, posé les premiers gestes pour se porter acquéreur de terrains dans la zone industrielle. Le but de cette démarche est de relocaliser le garage municipal, le site de neiges usées et l'éco-centre en plus de procéder, au cours des prochaines années, à la revitalisation de la zone présentement occupée par le garage. Ce bâtiment est présentement situé dans le périmètre constitué par la voie ferrée, le chemin La Grande-Allée, la route 116 et le camping Laurier.





Profitant du retour de la belle saison, la Ville de Mont-Saint-Hilaire entreprendra cet été des travaux de réfection des infrastructures urbaines des rues Saint-Charles et Plante ainsi que des travaux d'aménagement de deux stationnements au complexe municipal afin de desservir la clientèle de l'hôtel de ville et du nouveau bâtiment communautaire.

ÉCHÉANCIER – TRAVAUX RUE SAINT-CHARLES (PROVISOIRE)

Phase I – Entre le 28 juin et le 28 août 2009

- Mise en place d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable
- Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire
- Construction d'un égout pluvial
- Reconstruction complète des fondations de la chaussée et des trottoirs de chaque côté de la rue
- Travaux de pavage : mise en place de la couche de base

Phase II – Été 2010

- Travaux de pavage : mise en place de la couche d'usure

ÉCHÉANCIER – TRAVAUX RUE PLANTE (PROVISOIRE)

Phase I – Entre la mi-mai et le 17 juillet 2009

- Mise en place d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable
- Remplacement de la conduite d'aqueduc
- Réparations ponctuelles à l'égout sanitaire
- Construction d'un égout pluvial
- Reconstruction complète des fondations de la chaussée
- Travaux de pavage : mise en place de la couche de base

Phase II – Été 2010

- Travaux de pavage : mise en place de la couche d'usure

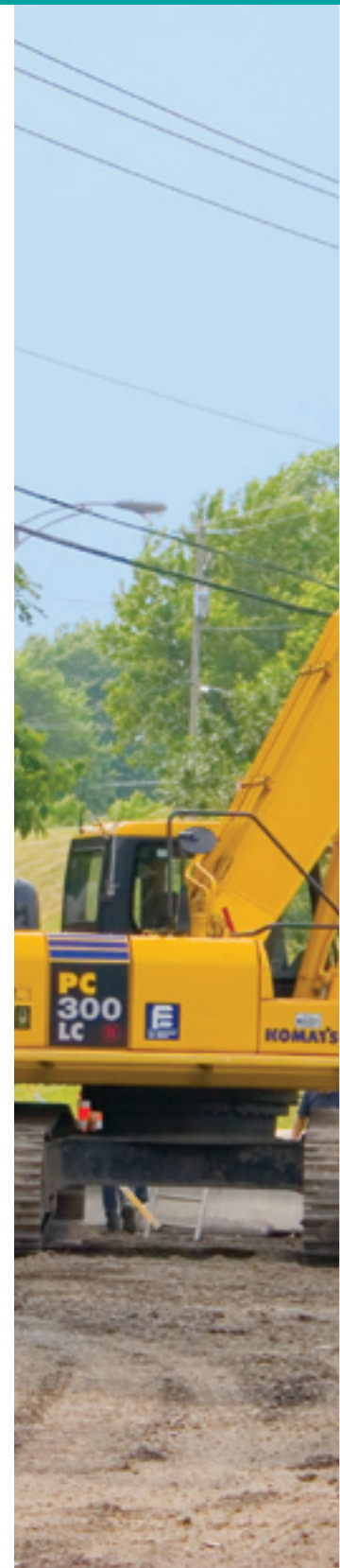
ÉCHÉANCIER – AMÉNAGEMENT DE DEUX STATIONNEMENTS AU COMPLEXE MUNICIPAL

Période : entre le 15 juin et le 28 août 2009

- Construction d'un stationnement de 96 cases face au bâtiment communautaire, adjacent au stationnement du Centre aquatique
- Construction d'un stationnement de 23 cases adjacent au parc de planches à roulettes

Signalisation de détour

La Ville vous invite à respecter la signalisation de détour mise en place afin de faciliter l'avancement des travaux.



Des événements et des activités pour s'amuser tout l'été !

FÊTE DES VOISINS

Le 6 juin prochain, participez à l'événement *La Fête des voisins* en organisant vous-même un rassemblement dans votre cour, dans le hall de votre immeuble ou dans votre rue !

Chapeauté par l'organisme *Réseau québécois de Villes et Villages en santé*, cet événement rassembleur se déroulera partout au Québec dans le but de tisser des liens entre les personnes partageant une même rue, ruelle, boulevard ou rang.

Divers outils vous sont proposés pour l'organisation de votre événement : affiches, cartons d'invitation et ballons. Procurez-vous des exemplaires à la réception du Service du loisir et du Centre aquatique.

Que ce soit pour un simple verre de l'amitié, un buffet collectif ou un barbecue, cet été, vivez votre quartier !



5^E ÉDITION DU TOUR DU GRAND MONTRÉAL 2009

Pour une cinquième année consécutive, Mont-Saint-Hilaire accueillera la cinquième et dernière étape du Tour du Grand Montréal 2009 qui se tiendra le 4 juin prochain, dès 16 h, sur le Circuit des vergers.



CIRCUIT DES VERGERS

- Site de départ et d'arrivée : Chocolaterie La Cabosse d'Or (973, chemin Ozias-Leduc);
- Parcours de 23 kilomètres s'effectuant à flanc de montagne dans l'environnement naturel de la Réserve de la biosphère à travers les municipalités de Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Otterburn Park et Mont-Saint-Hilaire.

Venez voir les quelques 125 cyclistes féminines à l'œuvre lors de cette grande compétition de cyclisme internationale !

LE DIMANCHE 31 MAI, NE MANQUEZ PAS...

• Le Grand tour familial

Le Grand tour familial offrira aux familles la chance de prendre part, en avant-midi, à un tour cycliste familial de trois kilomètres pour ainsi vivre l'ambiance de la grande course du jeudi suivant.

• Le défi des pros du vélo

En après-midi, le comité organisateur du Tour du Grand Montréal invite les pros du vélo à défier le circuit officiel de 23 km.

• Le Défi des jeunes

Le Domaine de Rouville accueillera en après-midi, sous la supervision de l'organisation centrale du Tour du Grand Montréal, plus de 100 jeunes qui participeront à une course amicale de vélos.

Pour plus d'information, rendez-vous au www.tgmcircuitdesvergers.com.

Des événements et des activités pour s'amuser tout l'été !

PARC DE PLANCHES À ROULETTES

Horaire : Du dimanche au samedi, de 8 h à 22 h

Important : En cas de pluie ou de fortes accumulations d'eau, le site demeure fermé. Le port du casque attaché est obligatoire, quel que soit l'âge des participants. Le port des genouillères et coudières est fortement recommandé.

« SKATEFEST » Compétition de planches à roulettes et de patins à roues alignées

Ne manquez pas la compétition de planches à roulettes et de patins à roues alignées qui aura lieu le 15 août prochain au parc de planches à roulettes ! Surveillez cet été l'actualité locale pour obtenir de plus amples renseignements.

SURFACE MULTISPORTS ÉCOLE AU-FIL-DE-L'EAU - PAVILLON HERTEL

Depuis le 20 mai dernier, la surface multisports est disponible pour la pratique du « rollerhockey » et du patin libre à roues alignées. Le local adjacent à la surface multisports est accessible pour le changement de patins et pour l'accès aux toilettes.

Horaire : Du mercredi au samedi, de 18 h à 22 h

TOURNOI DE HOCKEY

Le 4 juillet prochain se déroulera la 2^e édition du tournoi de hockey au profit de la Maison Victor-Gadbois.

Le tournoi aura lieu à la surface multisports de l'école Au-Fil-de-l'Eau, pavillon Hertel, situé au 120, rue Sainte-Anne. Venez encourager les différentes équipes en grand nombre !

Pour information : tournovictorgadbois@live.fr ou 450 464-6933.

TRAVAUX DE RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS ET DE PÉTANQUE

À l'automne dernier, la Ville entreprenait des travaux de réfection des terrains de tennis et de pétanque situés derrière l'hôtel de ville.

Après s'être assurée de la stabilité de la plate-forme modulaire suite à la période de dégel, la Ville a récemment entrepris les phases finales des travaux telles que la préparation de la surface des terrains, l'installation du revêtement synthétique, du mobilier et des accessoires de tennis.

Si les travaux se déroulent selon l'échéancier prévu, l'ouverture des terrains s'effectuera vers la fin juin. Les coûts des abonnements seront ajustés en conséquence.

La Ville tient à informer la population que la réfection de ces terrains s'effectue dans les meilleurs délais. Consciente des inconvénients que cela peut occasionner, la Ville remercie les citoyens pour leur patience et leur compréhension.

Surveillez le site Internet www.villemshe.ca et l'actualité locale pour connaître la date précise d'ouverture de ces terrains sportifs.



Le parc de planches à roulettes

Sessions été 2009

Inscription aux cours de natation

INSCRIPTION

Résidents de Mont-Saint-Hilaire

Date : Mardi 9 juin 2009, de 17 h à 20 h

Endroit : Nouveau bâtiment communautaire – 99, rue du Centre-Civique

Résidents de Belœil :

Date : Jeudi 11 juin 2009, de 17 h à 18 h 30

Endroit : Réception du Service du loisir et du Centre aquatique

Pour les non-résidents autres que Belœil :

Date : Jeudi 11 juin 2009, de 18 h 30 à 20 h

Endroit : Réception du Service du loisir et du Centre aquatique

Après chacune des dates indiquées ci-haut, les inscriptions se poursuivront du lundi au vendredi, entre 9 h et 21 h 30 à la réception du Service du loisir et du Centre aquatique.



MODALITÉS D'INSCRIPTION



- Une **preuve de résidence sera exigée pour les résidents de Mont-Saint-Hilaire et de Belœil;**
- Pour certains cours de natation, le client doit faire la preuve de son âge ou de celui du participant;
- Présenter la fiche d'évaluation remise lors des séances d'évaluation;
- Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par la poste;
- **Les personnes déléguées pour inscrire quelqu'un d'autre** ne peuvent le faire que pour une seule famille;
- Acquitter les frais d'inscription par chèque (daté du jour même) à l'ordre de Ville de Mont-Saint-Hilaire, par paiement direct, carte de crédit ou argent comptant. (Les paiements par chèque accélèrent le processus d'inscription).

L'ÉVALUATION DES HABILITÉS AQUATIQUES : UN PRÉALABLE À L'INSCRIPTION – IMPORTANT

Avant de s'inscrire, chaque enfant, n'ayant pas suivi de cours depuis septembre 2008, devra **obligatoirement** passer une évaluation de ses habiletés aquatiques afin qu'il soit intégré dans le bon niveau aquatique.

La séance d'évaluation pour la session estivale se déroulera **le lundi 8 juin, de 17 h à 18 h 30**. Vous devez communiquer avec la réception du Service du loisir et du Centre aquatique **dès le lundi 1^{er} juin 2009**, à 10 h pour prendre rendez-vous.

Les cours *Étoile de mer I et II*, *Canard* et *Tortue de mer* ne requièrent pas d'évaluation, car les enfants sont classés selon leur âge.

Horaire d'accueil estival – Réception du Service du loisir et du Centre aquatique

- Lundi au vendredi : 6 h 15 à 22 h
- Samedi et dimanche : 12 h à 17 h
- Téléphone : 450 467-2854, poste 2257

Sessions été 2009

Inscription aux cours de natation

HORAIRE DES COURS DE NATATION

	COURS	Session 1 / Semi-intensive Lundi et mercredi Durée : 5 semaines Du lundi 22 juin au mercredi 22 juillet	Session 2 / Intensive Lundi au vendredi Durée : 2 semaines Du lundi 29 juin au vendredi 10 juillet	COÛTS
Précolaires	Étoile de mer 4 à 18 mois	16 h 45 - 17 h 15	9 h - 9 h 30	Résidents : 45 \$ Non-résidents : 90 \$
	Canard 19 à 30 mois	17 h 55 - 18 h 25	9 h 35 - 10 h 05	Résidents : 45 \$ Non-résidents : 90 \$
	Tortue de mer 31 à 36 mois	17 h 20 - 17 h 50	10 h 10 - 10 h 40	Résidents : 45 \$ Non-résidents : 90 \$
	Salamandre	-----	10 h - 10 h 45	Résidents : 55 \$ Non-résidents : 110 \$
	Poisson-lune	16 h 45 - 17 h 30	9 h - 9 h 45	Résidents : 55 \$ Non-résidents : 110 \$
	Crocodile	-----	11 h - 11 h 45	Résidents : 55 \$ Non-résidents : 110 \$
	Baleine	-----	11 h - 11 h 45	Résidents : 55 \$ Non-résidents : 110 \$
	Crocodile / Baleine	16 h 45 - 17 h 30	-----	Résidents : 55 \$ Non-résidents : 110 \$
Juniors	Junior 1	-----	10 h - 10 h 45	Résidents : 55 \$ Non-résidents : 110 \$
	Junior 2	16 h 45 - 17 h 30	10 h - 10 h 45	Résidents : 55 \$ Non-résidents : 110 \$
	Junior 3	16 h 45 - 17 h 30	9 h - 9 h 45	Résidents : 55 \$ Non-résidents : 110 \$
	Junior 4	17 h 30 - 18 h 25	11 h - 11 h 55	Résidents : 65 \$ Non-résidents : 130 \$
	Junior 5	-----	11 h - 11 h 55	Résidents : 65 \$ Non-résidents : 130 \$
	Junior 6	-----	11 h - 11 h 55	Résidents : 65 \$ Non-résidents : 130 \$
	Junior 5-6	17 h 30 - 18 h 25	-----	Résidents : 65 \$ Non-résidents : 130 \$
	Junior 7-8	17 h 30 - 18 h 25	10 h - 10 h 55	Résidents : 65 \$ Non-résidents : 130 \$
	Junior 9-10	17 h 30 - 18 h 25	9 h - 9 h 55	Résidents : 65 \$ Non-résidents : 130 \$

Gardez la forme au Centre aquatique !

SEMAINE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA NOYADE (SNPN) DU 11 AU 18 JUILLET 2009



La Semaine Nationale de Prévention de la Noyade a pour but de sensibiliser la population aux comportements sécuritaires à adopter lors d'activités aquatiques ou nautiques. Au niveau national, cette semaine de prévention a lieu la première semaine des vacances de la construction. Pour solliciter la participation des citoyens avant les vacances de la construction, cet événement sera devancé d'une semaine au **Centre aquatique de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, soit du 11 au 18 juillet 2009**. Plusieurs activités seront offertes aux jeunes et moins jeunes.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la réception du Service des loisirs et du Centre aquatique dès le début juillet au 450 467-2854 poste 2257.

Venez en grand nombre !

NAGE-O-THON « 24 H SIMON-PIERRE – NAGER L'ESPOIR » 11 ET 12 JUILLET 2009



Pour une troisième année consécutive, le Centre aquatique de Mont-Saint-Hilaire est fier d'organiser le Nage-o-thon « 24 H Simon-Pierre – Nager l'espoir » en association avec certaines villes environnantes. L'événement aura lieu **du samedi 11 juillet à midi jusqu'au dimanche 12 juillet à midi**.

Pour participer au Nage-o-thon, que ce soit seul ou en équipe, contactez Mylène Gingras au 450 467-2854 poste 2223.

Contribuez à l'atteinte de l'objectif provincial de la Société de sauvetage correspondant à la nage sur une distance globale de 2 500 km !

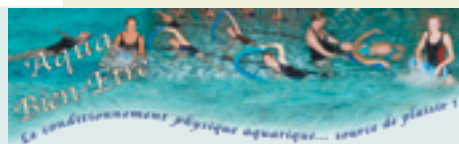
Notez que seul le bassin multi fonctionnel sera disponible pour le bain libre du samedi 11 juillet de 13 h à 16 h 25.

HORAIRE DES BAINS LIBRES DU CENTRE AQUATIQUE PÉRIODE ESTIVALE (21 JUIN AU 22 AOÛT 2009)

Lundi au vendredi	6 h 30 à 7 h 55	Bain libre pour adultes
Lundi au vendredi	18 h 30 à 19 h 55	Bain libre pour tous
Mardi et jeudi	21 h à 21 h 55	Bain libre pour adultes
Lundi, mercredi et vendredi	20 h à 20 h 55	Bain libre pour adultes
Lundi au samedi	13 h à 16 h 25	Bain libre familial

GUIDE DU BON NAGEUR

Saviez-vous que... la Ville a récemment publié la première édition du Guide du bon nageur ? Visant à sensibiliser les nageurs quant aux comportements courtois à adopter lors des baignades en longueurs, cet outil renferme une foule de renseignements pratiques ! Procurez-vous un exemplaire à la réception du Service du loisir et du Centre aquatique ou consultez-le en ligne au www.villemsmh.ca !



ACTIVITÉS AQUATIQUES SPÉCIALISÉES OFFERTES PAR AQUA BIEN-ÊTRE

Information et inscription : Suzanne Morin, kinésiologue, 450 461-0982

NOUVEAU SITE INTERNET ! www.aquabienetrequebec.com

- AquaForme :** Entraînement cardiovasculaire et musculaire complet au son d'une musique stimulante !
- AquaNatal :** Programme d'exercices spécifiques pour maintenir ou améliorer sa condition physique durant la grossesse.
- AquaJogging :** Cours d'aquaforme en eau profonde avec ceinture.

Des heures de plaisir en perspective cet été à la bibliothèque !

AGENT 009 JOIGNEZ-VOUS AU CLUB DE LECTURE ESTIVAL !

Dès le vendredi 19 juin prochain, les jeunes âgés de 12 ans et moins pourront s'inscrire au *Club de lecture d'été de la Banque TD*, en partenariat avec *Bibliothèque et Archives Canada*. Une trousse « amusante » sera remise aux 100 premiers inscrits ! Faites vite !



L'été à la bibliothèque, c'est aussi...

- de nouveaux services à la clientèle à découvrir;
- des nouveautés ;
- des vitrines littéraires et des expositions thématiques;
- le Centre d'Accès Communautaire Internet de la Montérégie (CARIM) et la disponibilité de six postes informatiques dotés de la suite Office;
- une collection, unique en son genre, sur les fées, les elfes, les gnomes, les contes et légendes fantastiques.



HORAIRE ESTIVAL DU 25 JUIN 2009 AU 7 SEPTEMBRE 2009

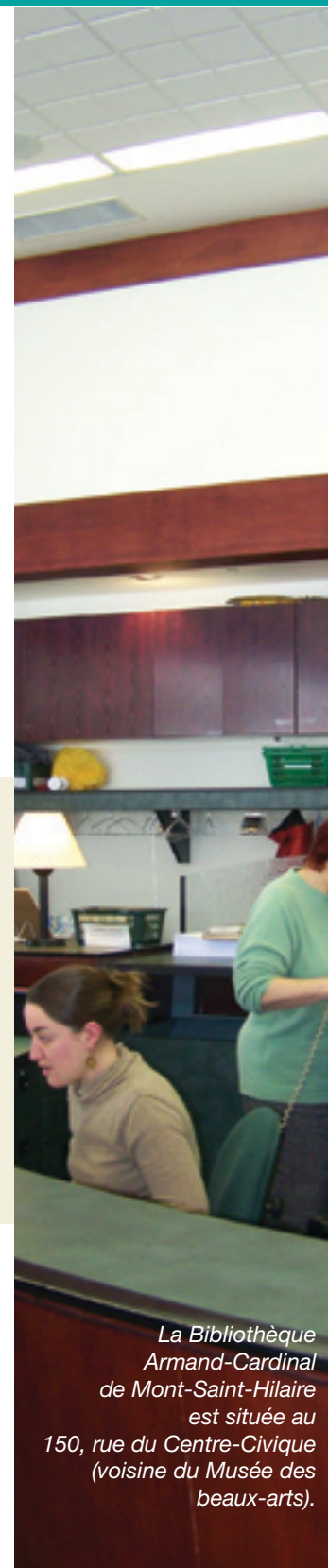
(48 heures d'accueil par semaine)

Dimanche :	fermée
Lundi :	10 h à 18 h
Mardi :	12 h à 20 h 30
Mercredi :	10 h à 18 h
Jeudi :	12 h à 20 h 30
Vendredi :	10 h à 18 h
Samedi :	10 h à 17 h

La bibliothèque sera fermée les mercredis 24 juin et 1^{er} juillet ainsi que le lundi 7 septembre 2009.

Tarifcation et abonnement

Pour devenir membre de la bibliothèque, vous devez présenter une carte d'identité et une preuve de résidence au comptoir d'accueil. Les enfants et les adolescents désirant s'inscrire doivent être accompagnés d'un adulte. Pour connaître les coûts, visitez le site Internet www.villemsn.ca.



*La Bibliothèque
Armand-Cardinal
de Mont-Saint-Hilaire
est située au
150, rue du Centre-Civique
(voisine du Musée des
beaux-arts).*

FUGUE EN ART MAJEUR

13, 14 et 20, 21 juin 2009

Les amoureux de l'art et du beau sont conviés à s'évader, à fuir la morosité, à faire la Fugue... en art majeur ! En effet, les arts visuels, les métiers d'art et la musique seront célébrés lors de la cinquième édition de l'événement les 13, 14 et 20, 21 juin 2009, autour du mont Saint-Hilaire et de part et d'autre de la rivière Richelieu, dans les villes et municipalités de Belœil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Madeleine.



Venez rencontrer la fée-marraine de l'événement, la comédienne Marie Tifo, ainsi que la quarantaine d'artistes participants à l'édition 2009, dont 19 de Mont-Saint-Hilaire, entre 11 h et 17 h, les samedis et les dimanches.

Parmi les disciplines représentées, les amateurs découvriront ou retrouveront :

- la peinture;
- l'aquarelle;
- le dessin;
- la photographie d'art;



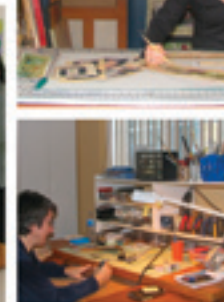
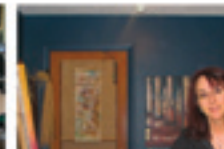
- la poterie;
- la pyrogravure/peinture sur bois;
- l'illustration/conception de livres d'enfants;
- la récupération/restauration de meubles et de bois anciens;
- la sculpture et le vitrail.



L'occasion est belle de se laisser emporter du même coup par toute la richesse et la beauté de « l'arrière-pays » qui sait inspirer tous les artistes en plus de se laisser envoûter par la magie des œuvres produites ! Il n'y a qu'à suivre les bannières de la Fugue d'atelier en atelier, ou à créer un parcours à son goût, à partir des plans de ville reproduits au cahier-souvenir !

D'avantage encore, la Fugue, se pare d'airs de musique classique, « d'appoggiatures », ces notes d'agrément jouées par de jeunes musiciens de la relève, les dimanches 14 et 21 juin entre 13 h et 16 h. Les haltes musicales sont facilement repérables au fil de l'itinéraire choisi et reconnaissables dans la brochure. Ladite brochure est présentement disponible dans les caisses populaires ainsi que dans différents commerces de la région.

Pour plus d'information, consultez le www.fugue-en-art-majeur.org ou communiquez par courriel au poiriermg@videotron.ca ou par téléphone au 450 467-8228.



Pour des travaux en toute simplicité !

La réglementation : en un seul clic !

Afin de faciliter vos recherches sur la réglementation municipale, des fiches explicatives sur chacun des règlements d'urbanisme liés à l'aménagement du territoire sont disponibles sur le site Internet de la Ville dans la section Services aux citoyens / règlements municipaux. Ces fiches renferment des renseignements pratiques et vous indiquent si un permis est requis pour la réalisation de travaux sur votre terrain. La Ville travaille également sur l'accès des demandes de permis en ligne qui sera prochainement disponible.



Voici un aperçu des principaux permis émis pour la réalisation de travaux :

- Abattage et élagage d'arbres;
- Arrosage;
- Construction, rénovation ou agrandissement d'un bâtiment;
- Installation d'une remise ou clôture;
- Rénovation d'un patio, perron, véranda, etc.;
- Vente de garage;
- Installation ou démolition d'une piscine hors-terre ou creusée;
- Exécution de travaux en bordure de la rivière ou d'un ruisseau (aménagement paysager, remblais, mur de soutènement, quai, etc.).

ÉPISODE DE GRÊLE – JUIN 2008

Vous songez entreprendre des travaux de rénovation à la suite de l'épisode de grêle vécu à Mont-Saint-Hilaire l'été dernier ? Afin de valider la nécessité d'obtenir ou non un permis pour réaliser vos travaux, contactez au préalable la réception du Service de l'aménagement du territoire au 450 467-2854, poste 2245.

RÈGLEMENT SUR L'ARROSAGE

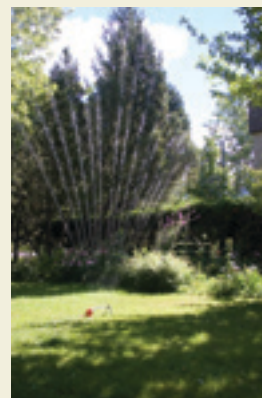
Du 1^{er} mai au 30 septembre, l'arrosage des pelouses est permis sur le territoire selon l'horaire suivant :

Entre 20 h et 22 h	
Mardis et jeudis	Numéros civiques pairs
Mercredis et vendredis	Numéros civiques impair

L'eau est une ressource précieuse, évitons le gaspillage ! La patrouille de la régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu veillera au respect du règlement tout l'été !

Information

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca ou communiquez avec le Service de l'aménagement du territoire au 450 467-2854 poste 2245.



PROGRAMME D'EMBELLISSEMENT LES FLEURONS DU QUÉBEC

Saviez-vous que... la Ville a récemment renouvelé son adhésion au programme de classification horticole *Les Fleurons du Québec* pour les années 2009, 2010 et 2011 ?

Rappelons qu'en 2006, Mont-Saint-Hilaire avait obtenu une cote de classification horticole de 3 fleurons. Pour une amélioration collective de ce pointage, participez à l'embellissement de Mont-Saint-Hilaire en dévoilant votre plus bel aménagement paysager cet été ! Des agents du programme Les Fleurons du Québec circuleront sur le territoire et évalueront la beauté horticole des lieux.





Les éco-conseillers

Les éco-conseillers sont de retour cet été !

La campagne des éco-conseillers bat à nouveau son plein cet été ! L'équipe des éco-conseillers sillonnera à pied ou à vélo tout le territoire de Mont-Saint-Hilaire dans le but de sensibiliser les citoyens à la protection de l'environnement et de favoriser l'émergence de comportements éco-responsables.

De quartier en quartier, les éco-conseillers préconiseront une approche de proximité en s'entretenant directement avec les résidents pour offrir des conseils, trucs et astuces sur trois principaux thèmes :

- la saine gestion des résidus domestiques dangereux (RDD);
- le contrôle de l'herbe à poux;
- le remplacement des espèces exotiques envahissantes (EEE).

L'équipe des éco-conseillers sera également présente lors d'événements estivaux tels que le *Cabaret de l'heure mauve*. Des jeux d'animation seront aussi offerts aux jeunes lors de camps de jour qui se tiendront principalement à l'école secondaire Ozias-Leduc.

AUDITS SUR LES RDD ET LES DÉCHETS ENCOMBRANTS – 1^{ER} JUILLET 2009

Quatre audits sur les résidus domestiques dangereux et les déchets encombrants auront lieu lors de la période entourant le 1^{er} juillet. Moment de l'année où les déménagements sont particulièrement nombreux, ces audits permettront aux éco-conseillers de constater les habitudes et les besoins des résidents et d'apporter des solutions pour se départir écologiquement de ces matières résiduelles.

GRANDE CORVÉE PROVINCIALE D'ARRACHAGE D'HERBE À POUX LE SAMEDI 8 AOÛT 2009



La Ville s'associe, encore une fois cette année, à la Grande corvée provinciale d'arrachage d'herbe à poux qui se tiendra le samedi 8 août prochain.

Contribuez à l'amélioration de la santé de tous en participant à la corvée d'arrachage de cette plante fortement allergène pour 15 % de la population en Montérégie !

Dans le cadre de leur campagne estivale d'information sur l'herbe à poux, les éco-conseillers transmettront l'information relative à cet événement.

L'herbe à poux : arrachez-la avant le mois d'août !

MESURES ENVIRONNEMENTALES

Saviez-vous que... la Ville a déployé au cours des dernières années une multitude de mesures environnementales visant à protéger le patrimoine naturel exceptionnel de Mont-Saint-Hilaire ?

Consultez les actions détaillées en ligne au www.villemsh.ca !

Collectes des matières résiduelles

D'importants changements dès le 15 juin 2009

*Dans le but de poursuivre et d'améliorer son offre de services aux citoyens, la Ville de Mont-Saint-Hilaire conclut récemment de nouvelles ententes pour les collectes porte-à-porte de matières résiduelles, comprenant notamment les ordures ménagères, les matières recyclables, les encombrants de même que les résidus verts. Conséquemment, **des changements importants s'appliqueront, dès le lundi 15 juin prochain, quant aux horaires et à la fréquence des collectes, ainsi qu'à la façon de se départir de ses matières résiduelles.***

MATIÈRES RECYCLABLES

Horaire des collectes

Les collectes auront dorénavant lieu en alternance **les lundis** dans chacun des secteurs déjà établis.
À noter que la collecte du 15 juin se fera dans le secteur 2.

Collecte pêle-mêle des matières dans le bac roulant bleu

Vous pouvez désormais déposer pêle-mêle l'ensemble de vos matières recyclables, sans tri au préalable, de n'importe quel côté du séparateur !

Ce changement permettra d'augmenter le volume de matières récupérées ce qui favorisera l'atteinte de l'objectif gouvernemental qui est d'améliorer notre performance en matière de recyclage et de diminuer les coûts d'enfouissement de nos déchets.

Procédure de retrait du séparateur dans votre bac de récupération

À compter du 15 juin, vous pourrez, si vous le souhaitez, utiliser la procédure suivante pour l'enlèvement du séparateur situé à l'intérieur de votre bac de 360 litres, afin de ne pas endommager celui-ci.

Chaque séparateur est retenu à l'intérieur du bac par trois goujons noirs : deux d'entre eux sont situés à l'avant et un à l'arrière du bac. Pour procéder à l'enlèvement du séparateur, nous vous demandons de couper les goujons à l'aide d'un ciseau à bois (diamètre à 1 pouce) et d'un marteau ou encore de pinces électriques. Il est important de ne pas tirer sur le goujon à partir de l'extérieur du bac puisque cette manœuvre pourrait endommager ce dernier. Il est plus facile de couper le goujon par temps froid. Nous vous recommandons d'être prudent lors de cette opération afin d'éviter toute blessure.

Une fois les trois goujons coupés, le séparateur noir sera libre à l'intérieur du bac. En le laissant dans le bac, vous pourrez vous en départir en même temps que vos matières recyclables le jour de votre collecte.

Quelques spécifications :

- Votre bac doit être positionné de manière à ce que les roues et les poignées soient du côté de votre résidence.
- Votre bac doit être placé sur votre propriété, dans votre entrée, et le plus près possible de la rue, sans empiéter sur les trottoirs et la piste cyclable, de façon à ne pas nuire au balayage et au déneigement des rues.
- Le couvercle du bac doit être fermé afin d'éviter que les matières ne soient dispersées par le vent ou détrempées par la pluie.
- Vous êtes invités à défaire vos boîtes de carton afin d'optimiser l'espace dans votre bac.

Pour de plus amples renseignements sur les matières recyclables admissibles et non admissibles dans le bac bleu, visitez le www.villemsh.ca !



Collectes des matières résiduelles

D'importants changements dès le 15 juin 2009

ORDURES MÉNAGÈRES ET ENCOMBRANTS

Horaire des collectes

À compter du **mardi 16 juin**, la collecte des ordures ménagères et des encombrants s'effectuera toujours **les mardis**.

- Collectes hebdomadaires : du 3^e mardi d'avril au 1^{er} mardi de novembre;
- Collectes aux deux semaines : du 2^e mardi de novembre au 2^e mardi d'avril.

La collecte des encombrants d'origine domestique, tels que mobilier, objets et appareils ménagers usagés, tapis, meubles de patio, évier, bain, cuisinière, barbecue au gaz propane sans la bonbonne, s'effectue aux mêmes jours et heures prévus pour la collecte régulière des ordures.

Les résidus des activités de construction ou de démolition dont le poids maximum n'excède pas 25 kg peuvent être placés dans des contenants admissibles.

Contenants admissibles

- une poubelle étanche fabriquée de métal ou de matière plastique munie de poignées, dont la capacité maximale est de 100 litres;
- un sac non retournable de plastique ou de papier fort;
- tout autre contenant non retournable qui ne laisse échapper aucun déchet, dont la capacité maximale est de 100 litres;
- tout bac roulant, d'un poids maximum jusqu'à 100 kilogrammes et d'un volume jusqu'à 360 litres, destiné à la collecte mécanique.

Le poids maximal de tout contenant rempli de déchets solides et destinés à la collecte manuelle est de 25 kilogrammes. Seuls les bacs roulants peuvent excéder le poids de 25 kg, sans dépasser 100 kg.

NOUVEAU CALENDRIER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2009

En raison des nouvelles ententes récemment conclues concernant les collectes de matières résiduelles et des changements que celles-ci impliquent, un nouveau calendrier des matières résiduelles sera distribué par la poste à tous les résidents à la mi-juin.

Vous pouvez également le consulter en ligne au www.villelesh.ca !

À conserver jusqu'en décembre 2009 !

Collectes des matières résiduelles

D'importants changements dès le 15 juin 2009

RÉSIDUS VERTS

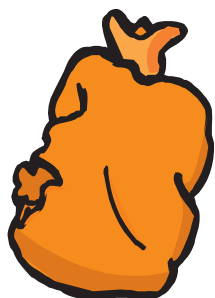
Horaire des collectes

À compter du **lundi 15 juin**, les collectes de résidus verts s'effectueront une fois par semaine, **les lundis**, de la **première semaine complète d'avril à la dernière semaine de novembre**.

La dernière collecte de l'année aura lieu le 23 novembre 2009.

Résidus verts admissibles

De manière non limitative, les résidus verts admissibles sont :



- les rognures de gazon;
- les résidus de jardinage (plants de fleurs ou de légumes, vivaces);
- Les retailles de haie et d'arbuste;
- les copeaux de bois;
- les branches d'arbres d'un diamètre inférieur à 5 cm qui sont mises en ballots ficelés et dont les dimensions maximales doivent être de 0,4 m de circonférence et 1,5 m de longueur;
- les morceaux de tourbe et résidus de terre;
- les feuilles;
- les bottes de foin.

Contenants admissibles

Veillez noter que tous les contenants mentionnés ci-dessous sont maintenant utilisables pour toute la période des collectes de résidus verts, soit :

- une poubelle étanche fabriquée de métal ou de matière plastique munie de poignées, dont la capacité maximale est de 100 litres;
- un sac non retournable de plastique **orange**, de plastique **transparent** ou de **papier**;
- un bac roulant clairement identifié pour les résidus verts, fait de plastique résistant, d'une capacité maximale de 360 litres et qui peut se vider mécaniquement à l'aide d'une prise « européenne »;
- tout autre contenant non retournable qui ne laisse échapper aucune matière.

Le poids maximal de tout contenant rempli de résidus verts destinés à la collecte manuelle est de 25 kg. Seuls les bacs roulants peuvent excéder le poids de 25 kg, sans dépasser 100 kg.

HEURES DE DÉPÔT ET DE RETRAIT DE L'ENSEMBLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Heure de dépôt :

Les contenants admissibles doivent être déposés en bordure de la rue à l'extérieur des voies de circulation, **avant 7 h le jour de la collecte**. Aucun bac ne peut être déposé avant 19 h la veille du jour de la collecte.

Heure de retrait :

Les contenants admissibles doivent être enlevés dans un délai maximum de 12 heures après la collecte.



Trucs et astuces du jardinier !

Les 12 étapes pour une pelouse écologique !

Vous désirez obtenir une belle pelouse cet été ? La Ville vous informe qu'il est tout à fait possible d'avoir un terrain verdoyant sans faire l'usage de produits chimiques, comme le prescrit le règlement interdisant l'utilisation et l'application de pesticides, en utilisant des méthodes alternatives et des produits naturels. Suivez le guide !

1. SOYEZ BRANCHÉ

Occupez-vous du sol autant que du gazon et modifiez vos critères de beauté et vos préjugés vis-à-vis les « mauvaises herbes ».

2. RATISSEZ

Ratissez légèrement la pelouse au printemps, dès qu'elle n'est plus détrempée, afin de ramasser les débris.

3. AÉREZ

Vous n'arrivez pas à enfoncer facilement un crayon dans le sol ? Aérez-le pour diminuer le compactage du sol, augmenter sa capacité de rétention d'eau et améliorer la circulation d'air aux racines.

4. TERREAUTEZ

Étendez un peu de compost (terreau) juste après l'aération et avant de semer. Le compost ajoute des minéraux à votre sol.

5. ENSEMENCEZ

Comme une pelouse clairsemée est invitante pour les mauvaises herbes, réensemencez chaque année les espaces dégarnis au printemps ou à la fin de l'été.

6. VÉRIFIEZ L'ACIDITÉ

Le pH devrait idéalement se situer entre 6.0 et 7.0. Cela augmente la disponibilité des éléments nutritifs pour les plantes.

7. FERTILISEZ

Appliquez au printemps ou à la fin de l'été un mélange d'engrais 100 % naturels qui se libèrent lentement.

8. TONDEZ HAUT

Une pelouse coupée à 8 cm de haut empêche la germination de la plupart des mauvaises herbes, ombrage le sol et favorise le développement des racines.

9. NE RAMASSEZ PAS LE GAZON COUPÉ

Appelée herbicyclage, cette pratique consistant à laisser reposer sur le sol le gazon coupé procure à votre pelouse des minéraux essentiels.

10. LAISSEZ VOTRE PELOUSE EN DORMANCE DURANT LES CANICULES

En période de sécheresse, le gazon ne meurt pas mais entre en dormance et jaunit. Avec la pluie, il reverdira par la suite !

11. FAITES DU DÉPISTAGE

Inspectez votre pelouse, observez les endroits qui brunissent ou les plaques de gazon qui meurent et cherchez la cause.

12. SOYEZ FIERS DE VOTRE PELOUSE !

Avec ces 12 étapes, vous aurez une pelouse dense qui fera votre fierté et vous permettra de convaincre vos voisins qu'il est possible d'obtenir une belle pelouse sans produits chimiques !



Source : Coalition pour les alternatives aux pesticides

Pour plus d'information, communiquez avec la Division parcs et espaces verts au 450 467-2854, poste 2392.

La Ville de Mont-Saint-Hilaire fait l'acquisition de défibrillateurs cardiaques

Préoccupée par la santé et la sécurité des citoyens et des employés, la Ville de Mont-Saint-Hilaire annonçait le 12 mai dernier ses récentes acquisitions de défibrillateurs cardiaques présentement en opération sur le territoire hilairémontais.

De fait, un premier défibrillateur cardiaque a été acquis en mai 2008 pour assurer la sécurité de la clientèle du Centre aquatique. Les surveillants-sauveteurs ont tous été formés pour subvenir, en cas d'urgence, à la détresse des baigneurs.



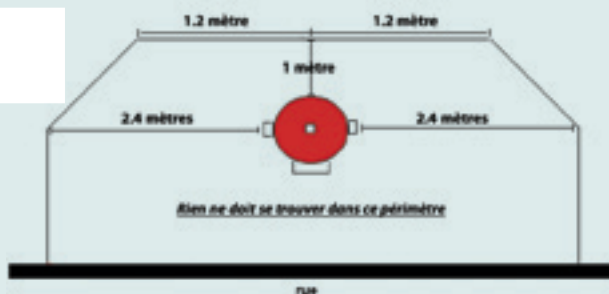
En opération depuis janvier dernier, un deuxième défibrillateur cardiaque est maintenant installé dans un camion d'incendie. Celui-ci est accessible par les pompiers et les employés municipaux lorsque le véhicule est sur place, à l'hôtel de ville.

La Ville a la ferme volonté de se prémunir progressivement de défibrillateurs cardiaques. Pour la période 2010-2012, elle souhaite acquérir un appareil par année dans le but de desservir les lieux les plus achalandées, tels que le nouveau bâtiment communautaire, la bibliothèque et le garage municipal.

Le défibrillateur cardiaque a pour objectif d'arrêter la fibrillation ventriculaire et d'aider à rétablir le rythme normal du cœur. Des instructions sonores guident l'utilisateur à travers toutes les étapes de la défibrillation et une fonction d'aide à la RCP (Réanimation Cardio Pulmonaire) l'informe sur les gestes à effectuer en attendant les secours.

RÈGLEMENT CONCERNANT L'USAGE, L'ACCÈS ET L'ENTRETIEN DES BOUCHES D'INCENDIE

Saviez-vous qu'il... est essentiel pour la sécurité de l'ensemble des citoyens qu'aucune obstruction n'entrave l'accès et le fonctionnement des bouches d'incendie ?



Conforme aux articles 1.2 et 3.3 du règlement 836

Selon la réglementation sur l'usage, l'accès et l'entretien des bouches d'incendie, il est strictement interdit de dissimuler ou d'encombrer ces bornes avec des ordures ménagères, une clôture, un muret, une haie de cèdres ou tout autre élément de votre aménagement paysager.

À cet effet, le périmètre ci-contre illustré doit être libre en tout temps.

Si vous songez à planter des végétaux, assurez-vous qu'ils respecteront ce périmètre une fois leur taille mature atteinte.

Aidez-nous à assurer une protection efficace dans la lutte contre l'incendie en laissant les bouches d'incendie accessibles. C'est dans notre intérêt à tous !



Pour plus d'information, contactez le Service de sécurité incendie au 450 467-2854, poste 2237.

Étape finale du
Tour du Grand Montréal
4 juin, à 16 h



Mont-Saint-Hilaire en bref

Fête nationale
23 juin, dès 18 h
24 juin, de 10 h à 18 h

La Fête
nationale
du Québec

Hôtel
de ville



Cabaret
de l'heure mauve
Les mercredis
de juillet, à 19 h



11 et 12 juillet,
de midi à midi
au Centre aquatique

La foule Fanfare masquée
Samedi le 22 août, à 19 h



Du vieux village à
l'hôtel de ville !

Horizon

GRAPHISME :

Les Productions Saint
www.productions-saint.com

PHOTOS :

Les Productions Saint et la
Ville de Mont-Saint-Hilaire

IMPRESSION :

Imprimerie Maska

TIRAGE :

7 700 copies

COORDINATION :

Division culture et
communications
Ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique
Tél. : 450 467-2854
information@villemsh.ca

Le bulletin est publié quatre
fois par année.

Les dénominations
d'individus englobent le
féminin et le masculin afin
d'alléger la présentation
de cette publication.

Dépôt légal – Bibliothèque
et Archives nationales
du Québec, 2009

Collectes des branches

Il y aura deux tournées uniques de ramassage des branches au cours de l'été. Les branches devront être déposées en bordure de rue dès 7 h les lundis 6 juillet et 3 août. Les collectes se poursuivront dans les jours suivant ces dates de dépôt de branches. Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des branches dans les parcs, lieux publics ou terrains vacants.

Pour en connaître davantage sur les secteurs desservis et les consignes à suivre pour bénéficier de ce service gratuit, rendez-vous dans la section Actualités au www.villemsh.ca !

Distribution gratuite de copeaux de bois

Les branches ramassées lors des collectes municipales sont réduites en copeaux de bois et mises à la disposition des résidents au garage municipal. Procurez-vous des copeaux gratuitement pour enjoliver les plates-bandes de votre aménagement paysager !

Mail virtuel

Un nouveau service virtuel est offert à la population, il s'agit du « Mail virtuel ». Par un simple clic sur leur site Internet, vous aurez accès à une foule d'information sur les professionnels, les services publics, les associations, etc.

Cliquez et trouvez ! Bonne navigation au www.mail-virtuel.com !

Location d'embarcations nautiques



Pour découvrir la rivière Richelieu sous un tout autre angle, le Club de canotage Otterburn vous offre la possibilité de louer des kayaks du 23 mai au 6 septembre.

Endroit : Club de canotage Otterburn, 85, rue Oxford, Otterburn Park

Coût : À compter de 15 \$ / heure pour les résidents de Mont-Saint-Hilaire

Pour plus de renseignements sur les horaires : www.canotageotterburnboating.com.

Renseignements généraux – Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureaux administratifs – hôtel de ville

100, rue du Centre-Civique
450 467-2854

Réception du Service du loisir et du Centre aquatique

100, rue du Centre-Civique
450 467-2854 poste 2257

www.villemsh.ca

Bibliothèque Armand-Cardinal

150, rue du Centre-Civique
450 467-2854 poste 2268

Garage municipal

901, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
450 467-2854 poste 2278